



Canadian Foundation
for Infectious Diseases
Fondation canadienne
des maladies infectieuses

www.researchid.com

Subvention de projets pilotes sur la salubrité de l'eau potable par la FCMI 2018

La subvention de projets pilotes sur la salubrité de l'eau potable par la FCMI a été créée pour promouvoir les études sur l'une des ressources les plus précieuses du Canada, l'eau. Notamment, une personne sur huit dans le monde n'a pas accès à de l'eau potable, ce qui entraîne une morbidité et une mortalité importantes sur la scène mondiale. Cette subvention a été créée sous forme de financement de démarrage pour promouvoir la recherche dans ce domaine. Une subvention de 25,000 \$ sera décernée.

Les candidats doivent :

- Détenir un poste de professeur dans un établissement postsecondaire canadien ; et
 - Soumettre un résumé de leurs réalisations en recherche au plus tard un an après la réception de la subvention.
-

Les candidatures et les documents justificatifs doivent être envoyées par courriel **dans un seul fichier PDF contenant tous les documents**, à Coleman.Rotstein@uhn.ca, au plus tard le 29 janvier 2018

Le comité des prix de la FCMI révisera les candidatures, et le nom du gagnant sera annoncé d'ici au 26 février 2018. Le prix sera attribué à la conférence annuelle d'AMMI Canada – CACMID à Vancouver, BC (2018).

Si vous avez des questions, écrivez à docteur Coleman Rotstein, présidente du comité des prix de la FCMI, à Coleman.Rotstein@uhn.ca.

Les candidatures doivent inclure :

- Le poste universitaire de l'investigateur principal, son établissement, son adresse professionnelle, son numéro de téléphone et son adresse de courriel ;
 - La présentation du projet (maximum de 5 pages, 12 points et marges de 1 po), y compris les éléments suivants :
 - Historique, raison d'être ;
 - Hypothèse ;
 - Plan de recherche, méthodologie ; et
 - Signification, répercussions, pertinence.
 - Le budget (puisque'il s'agit d'une subvention d'exploitation, les fonds ne peuvent être utilisés pour le paiement d'allocations ou de salaires) ;
 - Le curriculum vitae de l'investigateur principal ou des co-investigateurs (maximum de 3 pages) ; et
 - Les annexes (facultatives) :
 - Manuscrits pertinents (maximum de 3) ;
 - Lettres d'appui (maximum de 3).
 - Échéancier : doit être terminé dans un délai d'un an;
-